

ANNUAIRE STATISTIQUE.

251. Par l'état civil, les aveugles sont comme suit :—

PROVINCES.	Non mariés.		Mariés.		En veuvage.		Inconnus.	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Colombie Anglaise	26	18	38	8	23	15		
Manitoba.	13	4	10	2		7		
Nouveau-Brunswick.....	72	51	61	25	12	31		
Nouvelle-Ecosse	100	74	83	39	33	76	1	
Ontario.....	310	184	293	141	110	188		1
Ile du Prince-Edouard	16	13	21	7	7	18		
Québec.....	272	266	236	156	92	196	1	
Les Territoires.....	4	6	4	2	1	1		
Total.....	813	616	746	380	278	532	2	1

252. Divisés par lieux de naissance, nous avons deux groupes ; le premier composé des aveugles nés en Canada de parents nés aussi au Canada, et ceux nés au Canada et dont l'un des parents est né aussi au Canada—le second groupe est composé d'aveugles nés en Canada de parents nés à l'étranger, et ceux nés à l'étranger. Le premier groupe comprend 2,097, et le second 1,271 personnes.

Le premier groupe a 5.01 par chaque 10,000 âmes nées au pays ; le second a 19.6 par chaque 10,000 âmes nées à l'étranger.

253. Divisés par provinces :—

	Par 10,000 habitants.
Colombie Anglaise.	13
Manitoba.....	2.4
Nouveau-Brunswick.	7.8
Nouvelle-Ecosse.....	9.0
Ontario	5.8
Ile du Prince-Edouard	7.5
Québec.....	8.0
Les Territoires.	2.6